

**Réponse du MR au mémorandum de GAIA  
par le biais de son président Didier Reynders**

“Dans votre mémorandum, vous évoquez le manque de sanction qui entoure les législations européennes en matière de bien-être animal. Je comprends votre inquiétude mais je vous invite à faire confiance au principe de conditionnalité. En vertu de celui-ci, les personnes qui ne respecteraient pas un certain nombre de prescrits se voient retirer les primes importantes auxquelles elles ont normalement droit. Le bien-être animal est compris dans cette conditionnalité. A l’échelon européen, cette méthode s’avère être la plus efficace. (...)”

*GAIA: A part cette réflexion sur le principe de conditionnalité qui ne s’applique dans une certaine mesure qu’au bien-être des animaux d’élevage, le MR ne donne aucune réponse précise à nos demandes qui sont pourtant suffisamment concrètes. Ne perdons toutefois pas espoir que les mentalités puissent évoluer dans la bonne direction vu que le président du MR reste à notre écoute, tout en nous remerciant “pour ce mémorandum qui nourrit notre réflexion sur le bien-être des animaux”.*